



ACADÉMIE DE NÎMES



INEGALITES ECONOMIQUES : EVOLUTIONS ET ENJEUX AU XXIEME SIECLE

Hommage à Jean Matouk

Jean Matouk, Professeur des Universités, économiste humaniste et passionné, avait été particulièrement intéressé par la problématique adoptée par Thomas Piketty dans son dernier livre, *Capital et idéologie* (2019), dans lequel il analyse l'évolution à long terme des inégalités à l'échelle mondiale. Dans une tribune publiée par le quotidien Midi Libre (02/12/2019), Jean Matouk soulignait à son tour la nécessité d'engager une politique de réduction des inégalités « dans le monde entier ». C'est dans cet esprit qu'il m'a proposé à l'automne 2019 de présenter à l'Académie de Nîmes une intervention commune, « à deux voix » pour reprendre son expression. Nous avons alors discuté de ses modalités, de son contenu et de nos contributions respectives, avant qu'il ne propose le projet à la commission des communications. Cette communication aurait dû être présentée au printemps 2020 et fut reportée, en raison du confinement, au 20 novembre 2020...

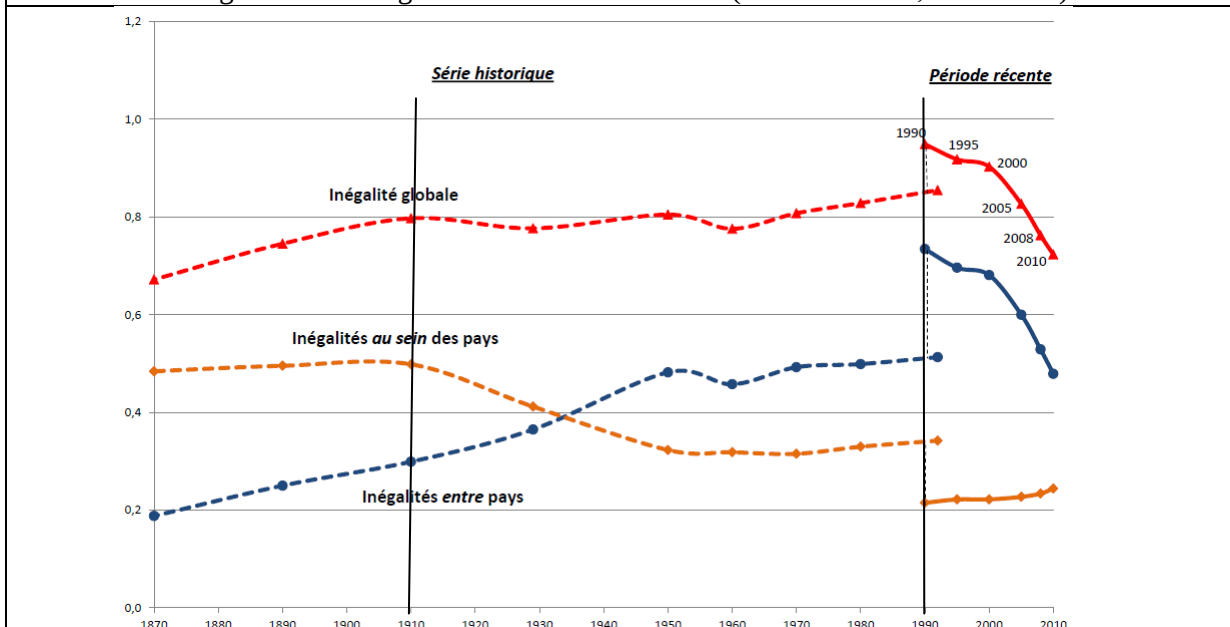
Jean Matouk a continué de réfléchir et de publier jusqu'à ses derniers jours. Envisageant le monde d'après la crise du Covid-19, il indiquait dans le Midi-Libre du 04 avril 2020 qu'il faudrait « réduire les inégalités dans les pays et entre les pays ». Nous avons encore brièvement échangé au mois de septembre 2020 sur le poids de la dette Covid-19 et discuté par mail de l'actualisation de notre communication sur les inégalités. Il n'est pas question que je me substitue à Jean Matouk, et encore moins que je m'exprime en son nom. Cependant, comme je l'ai écrit au Président de l'Académie, j'ai souhaité, en accord avec la famille de Jean Matouk, présenter et rédiger en son hommage la réflexion que nous avons envisagée.

Introduction

Les crises sanitaire, économique et sociale consécutives à la pandémie du Covid-19 ont rappelé aux Français que la mondialisation est désormais une réalité multidimensionnelle. Il y eut une première mondialisation, de la fin du XIX^{ème} siècle à la première Guerre mondiale. Après une période de démondialisation et de retour au protectionnisme dans les années 1930-1940, une seconde mondialisation s'est développée à partir des années 1980, sous l'impact conjugué de la baisse des coûts des transports et de l'ouverture généralisée des frontières. La mondialisation s'est encore amplifiée dans les années 1990 avec la chute du « mur de Berlin » et l'effondrement du « bloc socialiste », puis dans les années 2000 avec l'adhésion de la Chine aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) créée en 1995. Cent-soixante-quatre pays sont aujourd'hui membres de l'OMC et ouverts aux relations commerciales internationales.

L'étude des inégalités économiques a longtemps privilégié celles qui apparaissent à l'intérieur des frontières de chaque nation ou « inégalités internes ». Après 1945, la Banque mondiale s'est intéressée au niveau et à l'évolution des inégalités entre les pays ou « inégalités internationales ». Enfin, au début du XXI^{ème} siècle, il n'est plus possible d'ignorer que les enjeux économiques et sociaux des inégalités se posent désormais aussi à l'échelle mondiale ou globale. L'intensification de la mondialisation conduit logiquement à s'interroger sur les relations entre inégalités internes, internationales et globales au XXI^{ème} siècle. Ce nouvel angle d'étude, développé dans des travaux récents, permet d'identifier les « gagnants » et les « perdants » de la mondialisation.

Encadré I
L'évolution à long terme des inégalités mondiales de revenu (indice de Theil, 1870-2010)



Source : L'évolution des inégalités mondiales de 1870 à 2010.

Graphique réalisé à partir des séries d'Angus Maddison, des données de l'OCDE, de la Banque mondiale (POVCAL) et des données de l'article de François Bourguignon et Christian Morrisson, "Inequality among World Citizens: 1820-1992", *The American Economic Review*, Vol.92, n°4, 2002.

<http://ses.ens-lyon.fr/ressources/stats-a-la-une/levolution-des-inegalites-mondiales-de-1870-a-2010>

A long terme, les trois niveaux d'inégalités, bien que liés, évoluent de façons divergentes (Cf. Graphique I). Du début du XX^{ème} siècle aux années 1980, pendant que la société industrielle triomphe, les inégalités internes, initialement très fortes, ont tendance à diminuer, notamment dans les pays développés. Sur la même période, les inégalités internationales augmentent, si bien que les courbes retraçant les évolutions des inégalités internes et internationales se croisent entre 1930 et 1950. Au contraire, depuis les années 1980-1990, la nouvelle ère économique caractérisée par la mondialisation, la généralisation de l'économie de marché et l'émergence d'un nouveau système technique et productif, s'accompagne d'un mouvement de contraction des inégalités internationales et mondiales, tandis que les inégalités internes augmentent. C'est à cette période récente (1990-2020) qui couvre les trente dernières années que sera consacrée cette étude. Elle analysera l'évolution des inégalités aux trois niveaux, (international, interne et mondial, avant de s'intéresser aux relations entre inégalités, justice distributive et mondialisation dans le monde d'après la crise du Covid-19¹.

Les inégalités internationales

La Banque mondiale range chaque année les pays dans quatre grands ensembles définis par le niveau du revenu national brut (RNB) par habitant. Elle distingue ainsi :

1. 31 Pays à revenu **faible** (moins de 1025 dollars par habitant en 2018) ; par exemple l'Afghanistan, le Mali, le Niger...
2. 47 Pays à revenu **intermédiaire-inférieur** (entre 1026 et 3995 dollars par habitant) ; par exemple l'Inde, l'Algérie, le Maroc, le Pakistan, le Sénégal, le Vietnam...
3. 60 Pays à revenu **intermédiaire-supérieur** (entre 3996 et 12375 dollars par habitant) ; par exemple le Brésil, la Russie, l'Afrique du Sud, la Chine, la Bulgarie, le Mexique, l'Iran...
4. 80 Pays à revenu **élevé** (plus de 12376 dollars par habitant), principalement les pays d'Europe de l'ouest et d'Amérique du nord.

Ce classement basé sur le revenu par habitant, c'est-à-dire le Produit intérieur brut² divisé par le nombre d'habitants, diffère fortement de celui établi à partir du seul PIB. Par ordre décroissant du PIB total, le classement des vingt pays les plus productifs est le suivant : Etats-Unis, Union européenne, Chine, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Inde, Italie, Brésil, Canada, Russie, Corée du Sud, Espagne, Australie, Mexique, Indonésie, Pays-Bas, Arabie Saoudite, Suisse...

¹ Par crise, il faut entendre au sens d'Henri Guitton en économie comme en médecine, « le moment, à la fois périlleux et décisif, que le patient est condamné à traverser, et dont il peut résulter ou le pire ou le mieux ». Henri Guitton, 1904-1992, Professeur de Sciences économiques, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

² Le PIB exprime la valeur totale de la production (marchande et non-marchande) réalisée en un an par l'ensemble des agents économiques d'un territoire.

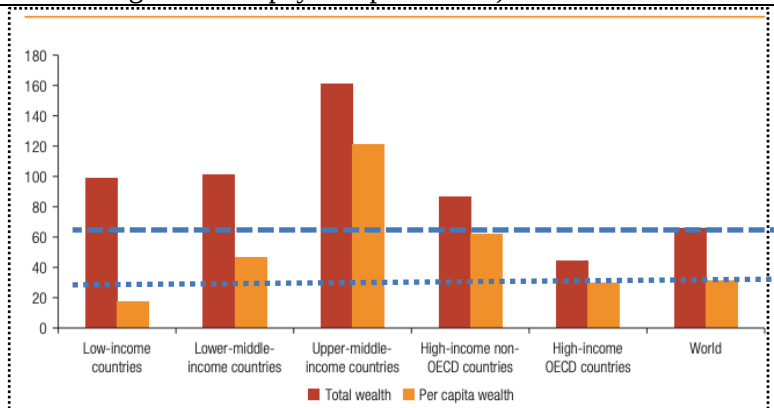
La forte croissance des pays émergents a réduit les inégalités internationales

Le Rapport de la Banque mondiale *L'évolution de la richesse des nations* (« *The Changing Wealth of Nations* ») paru en 2018, étudie la variation de la richesse globale de 141 pays entre 1995 et 2014³. La richesse mondiale a progressé de 66 % en 21 ans. Toutes les catégories de pays ont bénéficié de cette croissance, mais le surplus créé se répartit très inégalement.

La trentaine de pays les plus pauvres se partage moins de 1% de la richesse mondiale. En 19 ans, leur revenu national global a doublé mais reste très faible. La combinaison d'une croissance globale faible et d'une forte natalité entraîne une croissance très modérée (20 % environ en 19 ans) du revenu par personne. La situation des pays les plus pauvres est inséparable des carences de leurs institutions publiques nationales, défaillantes voire prédatrices. En outre, certains d'entre eux sont minés par des conflits armés et l'instabilité interne. Leur situation structurelle interne, tant politique qu'économique et sociale, les maintient en marge du processus de mondialisation et des progrès technologiques. Tous ces éléments expliquent leur croissance simultanément faible et instable.

Encadré II :

Taux de croissance du revenu national (en rouge) et du revenu national par personne (en jaune), de 1995 à 2014, par groupes de pays (des pays les moins riches à gauche aux pays les plus riches).



Source : Banque mondiale, *The changing wealth of nations* (2018), *Executive summary* p.7.

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29001/9781464810466.pdf?sequence=4>

Néanmoins, à l'exception des pays de l'Afrique sub-saharienne, la pauvreté absolue a reculé dans ces pays au début du XXIème siècle, notamment grâce aux politiques d'équipement (construction d'infrastructures par exemple), de santé et d'éducation, soutenues par des institutions internationales telles que la Banque mondiale ou les organisations non

³ Rapport « *The Changing Wealth of Nations* », 2018, Groupe de la Banque Mondiale (en anglais) : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29001/9781464810466.pdf>

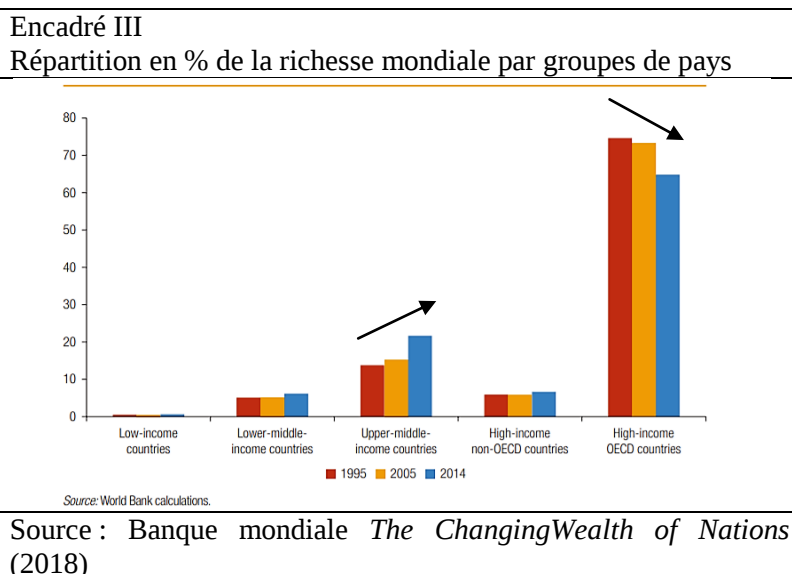
gouvernementales (ONG). Le prix 2019 de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel a d'ailleurs été attribué à trois chercheurs dont la française Ester Duflo, pour leur contribution à la mise en place de politiques réduisant efficacement la grande pauvreté. Dans le même esprit, le Programme alimentaire mondial, organisme d'aide alimentaire de l'ONU, a reçu le prix Nobel de la Paix 2020 pour sa contribution à la lutte contre la faim et la pauvreté. Hélas, la crise du Covid-19 compromet la réalisation des dix-sept Objectifs du développement durable adoptés par les Nations-Unies, au premier rang desquels figurent l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, l'accès à la santé, l'accès à une éducation de qualité et l'accès à l'eau potable. En raison de la crise sanitaire et économique, la pauvreté absolue (moins de 1,90 dollar par jour et par personne) devrait augmenter de 150 millions de personnes environ et concerner plus de 9 % de la population mondiale en 2021.

Les véritables gagnants de la croissance mondiale sont les pays intermédiaires-supérieurs (« Upper-middle income countries » dans le graphique II), souvent appelés pays émergents. L'attribut « émergent » n'a pas de définition officielle mais désigne les pays à revenu intermédiaire-supérieur, ouverts aux échanges commerciaux et financiers, connaissant une croissance forte, deux à trois fois plus forte que la croissance mondiale.

La forte croissance des pays émergents s'accompagne de transformations structurelles profondes qui les rapprochent progressivement des pays les plus avancés : essor industriel, utilisation de technologies mises au point dans les pays plus avancés, développement du salariat, urbanisation... Si leur revenu total et par habitant reste très inférieur à celui des pays riches, il a plus que doublé en 19 ans.

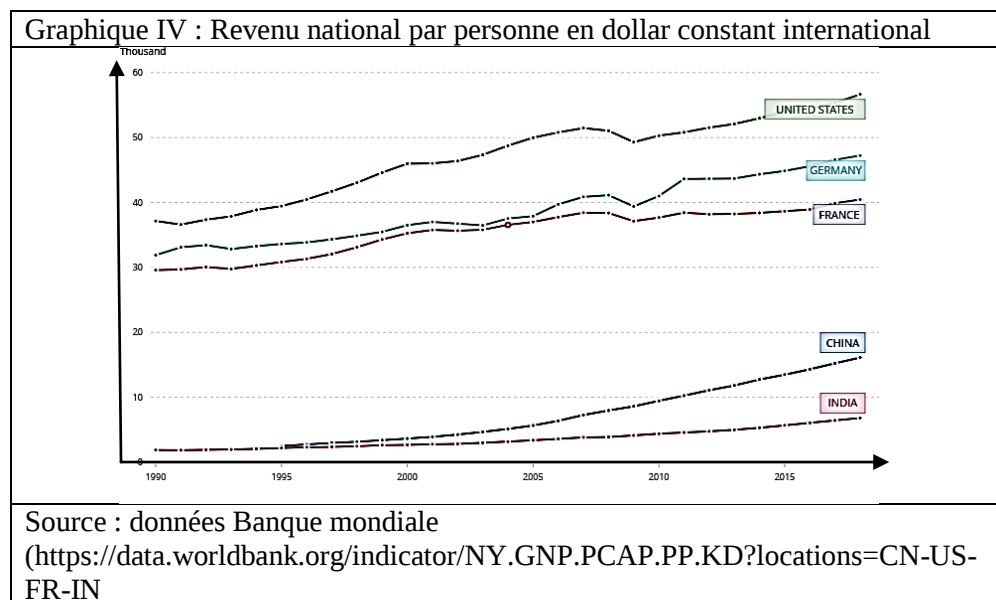
Le monde a changé !

Les pays les plus riches bénéficiant d'un niveau de vie par personne très élevé, notamment les pays occidentaux membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) ont connu une croissance environ deux fois plus faible que celle des pays émergents. Peut-on en conclure qu'ils sont les perdants de la mondialisation ?



Une lecture rapide du graphique de l'encadré IV pourrait laisser penser que les pays riches sont perdants au jeu de la mondialisation, puisqu'entre 1995 et 2014 la part des pays à haut revenu dans la richesse mondiale a baissé de 10 points (passant de 75 % à 65 %) tandis que celle des pays à revenu intermédiaire supérieur augmentait de 9 points.

Les données de l'Encadré III signifient effectivement que pays émergents et pays avancés tendent à converger, mais le rattrapage des pays émergents est loin d'être achevé. Alors que leur population est beaucoup plus importante, ils ne produisaient encore que 28 % des richesses mondiales en 2014, tandis que les pays avancés en réalisaient plus de 60 % ! En conséquence, le revenu moyen par personne (calculé en parité de pouvoir d'achat) des pays les plus avancés reste nettement supérieur à celui des pays intermédiaires, ce que met en évidence le graphique IV. La comparaison entre la Chine ou l'Inde d'un côté, les Etats-Unis ou l'Union européenne de l'autre, conduit à relativiser les convergences chinoise et indienne. Certes, la Chine, grâce à sa croissance, a désormais un PIB global supérieur à celui des Etats-Unis ou de l'Union Européenne. Son revenu moyen par personne, augmente fortement, au point que la Chine est passée en moins d'une génération de pays intermédiaire-inférieur à pays intermédiaire-supérieur et qu'elle devrait entrer dans le groupe des pays à revenu élevé vers 2028 ; mais son revenu moyen par habitant restera longtemps encore très inférieur à celui des pays occidentaux. Ce paradoxe n'est qu'apparent car il résulte de la confusion entre deux mesures de la richesse différentes par nature : l'évolution du revenu national augmente (ou diminue) avec la production (PIB) réalisée dans le pays, tandis que l'évolution du revenu par personne dépend davantage de la productivité des actifs occupés⁴ et indirectement des évolutions démographiques.



⁴ La productivité apparente du travail par personne est un indicateur macroéconomique calculé en divisant le produit intérieur brut en valeur par le nombre de personnes en emploi. Elle est dite « apparente » car son niveau est influencé par d'autres facteurs que le travail et la formation des personnes : le capital et la technologie, l'organisation des entreprises, les infrastructures... Il est également possible de calculer la productivité horaire en divisant le PIB par le volume total d'heures travaillées.

Les deux enjeux de la réduction des inégalités entre pays

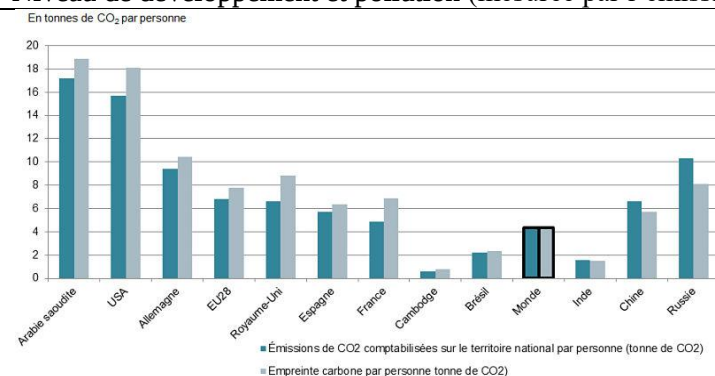
Les écarts de productivité entre pays en retard et pays riches mettent en évidence les différences dans leur mode de croissance et leurs structures économiques et sociales. Le principal atout des pays intermédiaires est leur capacité à reproduire les processus de production antérieurement mis au point dans les pays avancés. Ils s'inscrivent dans une logique de rattrapage fondée sur l'imitation des produits, la reproduction et l'importation de la technologie. Au fur et à mesure qu'ils se rapprocheront du niveau de développement des pays avancés leur taux de croissance se réduira, comme cela s'est déjà produit pour plusieurs pays au XX^{ème} siècle (Japon, Corée du Sud...). A l'opposé, le principal défi des pays riches est de renouveler sans cesse l'avantage de compétitivité structurelle (ou compétitivité qualité) qui résulte de leur capacité à combiner du capital humain avec des innovations scientifiques et technologiques pour produire des biens et services à forte valeur ajoutée que les pays moins avancés ne peuvent offrir sur le marché. Tel Sisyphe, les pays avancés semblent condamnés à sans cesse repousser les frontières technologiques pour tenter de préserver leurs avantages de productivité, renouvelant ainsi les sources de leur compétitivité...

Premier enjeu. Plutôt que de chercher à se protéger du rattrapage des pays en retard, les Français devraient s'inquiéter de l'écart qui se creuse entre l'économie française et certains des pays les plus avancés, signe d'un « déclin relatif ». Plus généralement, le défi de la conciliation d'une croissance à long terme équitable, limitant les inégalités, durable et innovante sera plus facile à relever à l'échelle de l'Union européenne qu'à celle de chacune des nations qui la composent. Les plans européens et nationaux destinés à relancer l'économie après la crise du Covid-19 ne doivent donc pas simplement « relancer » l'activité mais également réorienter ses objectifs et ses modalités...

Deuxième enjeu. Le modèle de développement suivi par les pays les plus avancés exerce une forte pression sur les ressources naturelles et l'environnement dont rend compte l'encadré V. L'« empreinte écologique » ou « empreinte carbone » de ce modèle rend son extension à l'ensemble de l'humanité insoutenable (Cf. Encadré V). Les accords internationaux, tels que le Protocole de Kyoto ou l'Accord de Paris (COP 21), doivent donc trouver les arbitrages permettant de concilier le rattrapage des pays en retard avec les objectifs internationaux du développement durable.

Encadré V

Niveau de développement et pollution (mesurée par l'émission de gaz carbonique)



Source : L'empreinte carbone - Comparaisons mondiales - International - L'environnement en France (developpement-durable.gouv.fr)

Les inégalités internes

Les données statistiques confirment une tendance à la réduction des inégalités entre pays, favorisée par la forte croissance des pays émergents et notamment de la Chine. Mais quel est l'impact de la mondialisation et de la croissance des pays émergents sur les inégalités internes aux pays ?

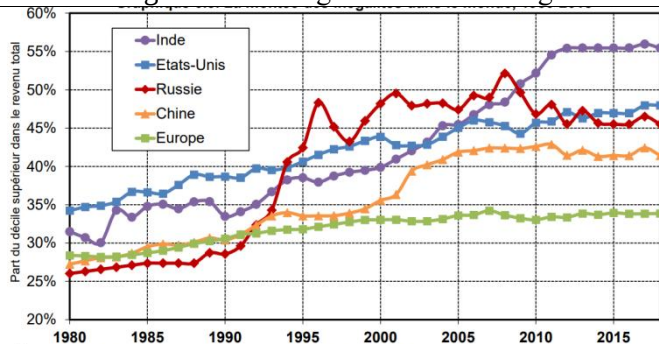
De nombreux travaux, notamment ceux de Joseph Stiglitz (« Prix Nobel » de sciences économiques 2001), de Thomas Piketty et du *World Inequality Lab*, sans oublier ceux de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ou de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en France, montrent que la tendance générale à l'augmentation des inégalités internes aux pays s'accompagne de différences notables dans les trajectoires nationales.

« Le triomphe de la cupidité »⁵

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer les inégalités internes. Le premier, privilégié notamment par Thomas Piketty dans ses ouvrages destinés au public, se concentre sur la part de revenu (ou de patrimoine) des 10 %, voire des 1 % ou des 0,1 % les plus riches du pays, éventuellement comparée à celle obtenue par les 50 % ou les 10 % les moins riches. On constate ainsi dans l'encadré VI que depuis les années 1980, la part du revenu total reçue par les 10% les plus riches s'est accrue significativement en Inde, aux Etats-Unis et en Russie, de façon plus modérée mais tout de même nette (+7 points) dans les pays européens. En contrepartie évidemment, la part du revenu national reçue par les 90 % de la population restante a diminué.

Encadré VI

Une tendance générale à l'augmentation des inégalités internes ?



Lecture. La part du décile supérieur (les 10% des revenus les plus élevés) dans le revenu national total était comprise entre 26% et 34% en 1980 dans les différentes régions du monde; elle est comprise entre 34% et 56% en 2015. La hausse des inégalités est générale, mais son ampleur varie fortement suivant les pays, à tous les niveaux de développement. Elle est par exemple plus forte aux Etats-Unis qu'en Europe (UE élargie, 540 millions d'habitants), et plus forte en Inde qu'en Chine. Sources et séries: voir plutôt pas en idéologie.

Source : Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, 2019 (p.37).

En se polarisant sur le revenu (ou le patrimoine) des plus riches, ce type d'indicateur concentre l'attention sur la partie haute de la pyramide des revenus. En effet, Thomas Piketty considère dans *Capital et idéologie* (2019) que l'origine de l'augmentation des inégalités récentes se trouve dans la transformation idéologique de l'esprit du capitalisme, justifiant ou

⁵ « Le triomphe de la cupidité », Les Liens qui Libèrent (2010) est le titre français de l'ouvrage publié par Joseph Stiglitz analysant les causes de la crise économique de 2008. Titre original : « *Freefall: America, Free Markets, and the Sinking of the World Economy* ». Joseph Stiglitz a obtenu le Prix Nobel d'économie en 2001.

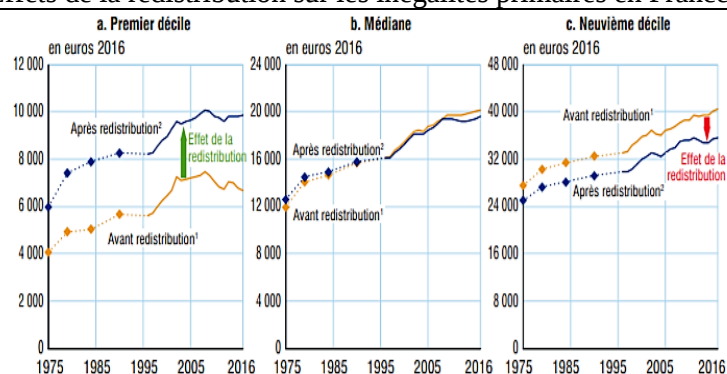
tolérant aujourd'hui des inégalités extrêmes qui auraient été condamnées dans les années 1950-1960. Ainsi, les rapports annuels publiés par les cent plus grandes entreprises britanniques inscrites au *Financial Times Stock Exchange* (FTSE, ou « *footsie* », l'équivalent de l'indice boursier CAC40 en France) permettent de constater que le salaire moyen des dirigeants de ces entreprises représentait 20 fois le salaire médian de leurs salariés en 1980, 50 fois en 2000 et 120 fois en 2020. Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie 2001, considère que la contrepartie de cet accroissement extrême des inégalités « est la détérioration de l'économie, qui devient moins stable et moins efficace, avec moins de croissance, et la subversion de la démocratie ».

Le rôle des politiques de redistribution

Les revenus obtenus en contrepartie d'une activité (salariée ou indépendante) sont les revenus primaires, qui ne doivent pas être confondus avec le revenu disponible. Celui-ci est obtenu après la redistribution qui consiste à retirer du revenu primaire les prélèvements obligatoires (impôts, cotisations sociales) et à ajouter les revenus sociaux et de transfert. La redistribution à l'intérieur d'un pays obéit à deux logiques complémentaires. La redistribution horizontale vise à réduire les inégalités des personnes qui subissent un risque social (en France maladie, invalidité, vieillesse, dépendance, chômage), quels que soient leurs revenus, et celles qui n'en sont pas victime. Toute la population, quel que soit son revenu, bénéficie donc de cette redistribution horizontale, de même qu'elle bénéficie des services publics et des infrastructures financés par les divers impôts. Par contre, la redistribution verticale vise à réduire les inégalités de niveau de vie, par les prélèvements obligatoires progressifs (l'impôt sur le revenu principalement) et en accordant des prestations monétaires ou en nature à ceux qui ont les revenus les plus faibles.

Encadré VII

Effets de la redistribution sur les inégalités primaires en France



1. Hors revenus financiers

2. Hors revenus financiers et certaines prestations sociales (allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial).

Lecture : en 2016, le 1^{er} décile de niveau de vie avant redistribution hors revenus financiers est de 6 660 euros. Le 1^{er} décile de niveau de vie après redistribution est de 9 850 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

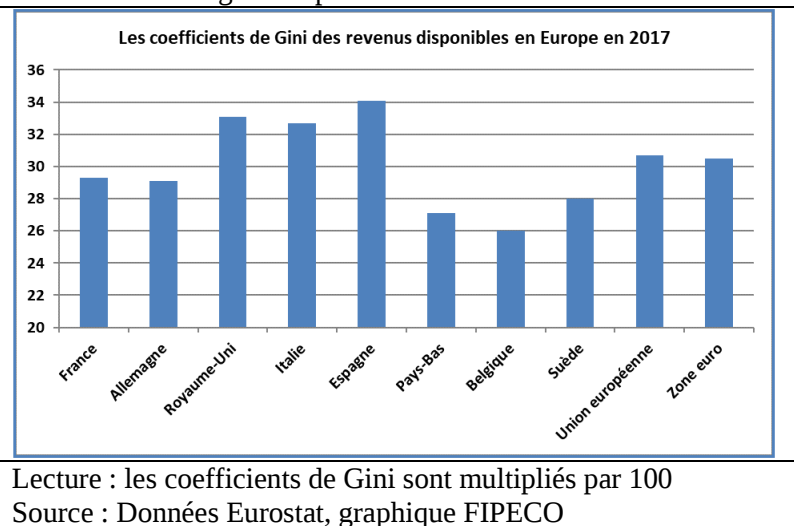
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1975 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2016.

En France, la redistribution verticale réduit les inégalités de revenu disponible entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres de 45% environ en 2016. Ainsi, en 2019, le rapport (D9/D1) entre le niveau de vie par personne des plus riches (D9) et celui des plus

pauvres (D1) baisse de 6,2 avant redistribution à 3,4 après. On constate que pour le premier décile (Encadré VII, graphique -a) l'augmentation de la redistribution a permis de compenser la diminution des revenus primaires de 2005 à 2016.

Les différences dans l'ampleur et l'efficacité des politiques redistributives expliquent une large partie des écarts d'inégalités constatés entre les pays ayant des niveaux de développement proches. Ainsi, le coefficient de Gini, indicateur synthétique d'inégalité varie entre 0, égalité totale, et 1, inégalité absolue. La Belgique (0,26) est donc très égalitaire, l'Espagne (0,34), le Royaume-Uni (0,33) et l'Italie sont parmi les pays européens les plus inégalitaires. La France et l'Allemagne sont plus égalitaires que l'ensemble des pays de la zone euro ou de l'Union européenne (Encadré VIII). L'Afrique du Sud (0,63), le Brésil (0,53) et les Etats-Unis (0,41) se caractérisent par des inégalités nettement supérieures à celles des pays européens.

Encadré VIII Inégalités après redistribution



A l'opposé des pays riches, les pays pauvres se caractérisent par une très faible redistribution. Les inégalités internes y sont donc relativement fortes ; paradoxalement, elles ont tendance à s'accroître au début de leur développement, par exemple lorsqu'un pays à faible revenu devient un pays à revenu intermédiaire⁶. Les données statistiques des inégalités internes des pays pauvres sont généralement peu fiables et partielles ; selon les données du Programme des Nations unies pour le développement, la République centrafricaine, les Comores, Haïti, la Côte d'Ivoire, le Bénin, sont parmi les plus inégalitaires.

L'opinion de Jean Matouk sur l'évolution des inégalités internes

« Au vu de ces chiffres [valeurs des coefficients de Gini de l'encadré VII] on constate que notre pays, si inégalitaire aux yeux de ceux qui ont braqué le projecteur sur les revenus et l'épargne

⁶ Ce phénomène est décrit par la « courbe de Kuznets », Simon Kuznets ayant obtenu le Prix Nobel d'économie en 1971.

2020 des 0,1% les plus aisés, ne l'est pas tant que cela (...). Notre coefficient de Gini très voisin de celui de l'Allemagne, n'est distancé que par les pays scandinaves. Même constat pour l'écart de revenu des 10%. Quand à notre taux de pauvreté il est dans les plus bas.

Bref la France a ses très riches, comme tous les autres pays. Le coup de pouce qui a été donné à leurs revenus avec la « *flat tax* » de 30% sur les revenus du capital et le recentrage sur la seule fortune immobilière de l'ISF, les a un peu plus enrichis. Premier effet positif pour l'économie française : les fuites de capitaux ont diminué de moitié. Le second effet espéré, la relance de l'investissement des entreprises, n'est pas encore sensible, et, de toute façon, l'années 2020 ne s'y prête guère. Il faudra donc attendre au minimum 2021, et, le cas échéant, faire de cette question un sujet de débat pour l'élection présidentielle.

Par contre, dès maintenant, compte tenu de la plus faible propension à la consommation des plus hauts revenus qui ont constitué les deux tiers de l'épargne accumulée pendant le confinement, il serait nécessaire, si l'on veut aider à la relance de l'économie en mobilisant cette épargne, de refaire un geste important en faveur des deux ou trois déciles les plus bas. »

Les inégalités mondiales

Le développement de statistiques harmonisées concernant la quasi-totalité des pays permet désormais de mesurer la répartition de la richesse mondiale entre tous les citoyens du monde, quel que soit leur pays de résidence. Evidemment, ce type d'étude se heurte à des difficultés liées d'une part aux imperfections des données disponibles, d'autre part aux traitements nécessaires pour les harmoniser et les rendre comparables. Ces questions ne seront pas abordées ici, mais l'équipe du *World Inequality Database* (WID.world), qui comprend notamment Thomas Piketty, Emmanuel Saez et Gabriel Zuckman, signale explicitement qu'elle ne prétend pas construire des données parfaites mais des données utiles pour l'analyse des inégalités⁷. De même, la Banque mondiale, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), proposent des statistiques résultant du traitement des données nationales ajustées par des taux de change de parité de pouvoir d'achat (PPA). Cet ajustement permet de comparer le pouvoir d'achat de revenus exprimés dans des monnaies différentes en compensant les écarts de prix et d'inflation entre les pays.

La courbe dite de l'éléphant

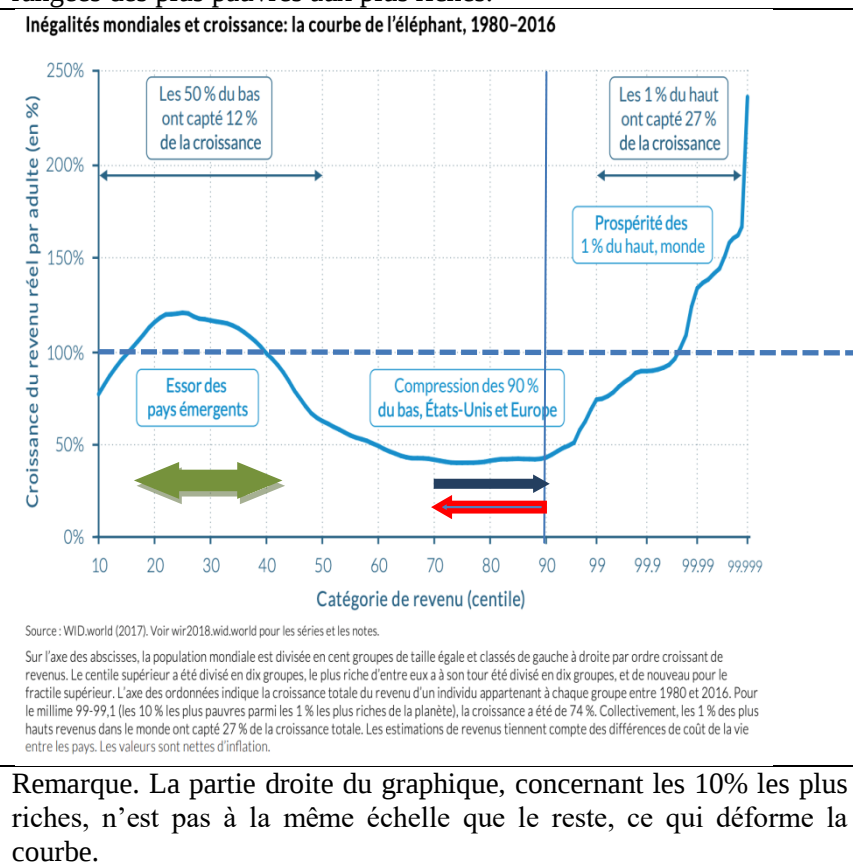
Les données statistiques disponibles permettent aujourd'hui de ranger les 7,6 milliards d'humains depuis les plus pauvres jusqu'aux plus riches et d'étudier l'évolution de la répartition de la richesse mondiale entre eux. On peut donc chercher, au sein de la population mondiale, qui sont les gagnants, et éventuellement les perdants, de la mondialisation.

Le graphique de l'encadré IX présenté dans la Rapport mondial sur les inégalités 2018 (WID), montre l'écart entre la croissance du revenu moyen par adulte (égale à l'indice 100) et celle des revenus de la population mondiale adulte rangés par tranches de 10% de la population mondiale (environ 760 millions d'habitants par tranche) des plus pauvres (à gauche) aux plus riches (à droite). Quelle que soit la période et la variable étudiée, on remarque que deux catégories de la population mondiale ont particulièrement bénéficié de la croissance de la production mondiale. Dans les données du graphique IX, les 10% les plus

⁷ « We are very much aware that there are strong limitations to our ability to measure the evolution of income and wealth inequality. Our objective in WID.world is not to claim that we have perfect data series, but rather to make explicit what we know and what we do not know. » <https://wid.world/fr/accueil/>

pauvres n'apparaissent pas car on ne dispose pas de renseignements fiables sur l'évolution de leur niveau de vie. !

Graphique IX Croissance du revenu disponible par personne (après impôts et transferts) par tranches de 10 % de la population mondiale rangées des plus pauvres aux plus riches.



Les 20% de la population indiqués par la double-flèche verte ont bénéficié d'une croissance de leur revenu supérieure à la moyenne (indiquée par le trait pointillé horizontal). Qui sont-ils ? Ce ne sont pas les plus pauvres, dont la situation ne s'améliore pas ou peu. Ce sont des habitants des pays émergents situés principalement en Asie (Chine, Thaïlande, Vietnam, Inde, Indonésie...) dont l'activité s'est développée avec la mondialisation et les nouvelles technologies. Cette population forme ce que certains appellent la « nouvelle classe moyenne émergente » dans la population mondiale et joue à ce titre un rôle important dans la dynamique de la mondialisation. Une partie d'entre elle produit des biens et services exportés, notamment dans les pays riches. Les revenus ainsi obtenus, très inférieurs à ceux des pays avancés puisqu'ils appartiennent aux 50 % les plus pauvres de la population mondiale, génèrent cependant une demande locale ; celle-ci stimule l'activité nationale des pays émergents et accroît les revenus d'une autre partie de la population, produisant pour la demande domestique. Cette dynamique entretient le processus de développement et la convergence de ces économies.

Les autres gagnants sont beaucoup moins nombreux ! Ils appartiennent aux 10 % les plus riches et plus précisément au 1% de la population mondiale le plus riche. Leur nombre est cependant significatif, puisque sont concernés plus de 700 millions de personnes pour les 10% les plus riches et 70 millions, plus que la population française dans son ensemble, pour le 1%.

Les membres du Top1% (le 1% le plus riche sur la planète) résident dans une très large majorité dans les pays avancés. Fait remarquable, les 12% d'américains les plus riches appartiennent tous au 1% le plus riche de la population mondiale, dont ils constituent plus de la moitié des membres. Quarante pour cent (40%) des membres du Top1% vivent en Europe de l'ouest, au Japon et en Océanie. Enfin, 1% à 2% environ résident en Chine, Russie, Brésil, Afrique du Sud (les BRICS)... L'augmentation plus forte que la moyenne des revenus des plus riches (10% ou 1%) signifie que les inégalités de revenu augmentent « par en haut » au sein de la population mondiale, et ce malgré l'apparition d'une nouvelle classe moyenne dans les pays émergents. Entre 1980 et 2016, le 1% le plus riche de la terre (70 millions de personnes environ), regroupant une grande partie des 10% les plus riches de la population des pays occidentaux, a perçu plus du quart (27%) de l'accroissement de la production mondiale et son revenu a doublé.

Les fractures de la population mondiale

Si les revenus de certains augmentent plus vite que la moyenne, mathématiquement les revenus d'autres catégories augmentent moins vite, voire diminuent. Qui sont ces perdants relatifs ?

Les 10 à 15% les plus pauvres dans la population mondiale ne tirent aucun avantage de la mondialisation parce qu'ils vivent le plus souvent dans des pays qui sont en marge des relations économiques et financières internationales. L'ONU définit les Pays les moins avancés (PMA) à partir de trois critères, le revenu par habitant, l'indice de développement humain et l'instabilité économique du pays. Les 47 PMA (2019) regroupent environ 12% de la population mondiale mais réalisent moins de 1% de la production mondiale. Le reste des 20% les plus pauvres est constitué de populations vivant dans des pays à la limite de la définition des PMA ou, dans des régions de certains pays en émergents restées à l'écart du développement.

Les autres perdants relatifs de la mondialisation regroupent les 30% de la population mondiale au creux de la courbe (flèches rouge ou noire). Leur situation est paradoxale. Ces personnes bénéficient d'un revenu supérieur au revenu médian mondial, c'est à dire au revenu qui divise la population mondiale en deux parties égales (5^{ème} décile). Elles habitent dans les pays riches qui se sont développés à partir du XIX^{ème} siècle, Etats-Unis, Japon, Europe de l'ouest... A l'échelle mondiale elles sont dans une situation très favorable, puisqu'elles appartiennent (après impôts et transferts) au tiers le plus favorisé de la population mondiale. Dans leurs pays, si l'on prend l'exemple de la France, ces « perdants relatifs » constituent les

trois-quarts environ de la population française, ni pauvres, il y avait 14,1% de pauvres⁸ (en 2017, ni aisés (les 10% ayant les plus hauts revenus). Depuis 1990, leur revenu augmente moins vite que le revenu mondial, beaucoup moins donc que celui des « gagnants » des pays émergents. D'un côté, l'écart entre la classe moyenne des pays développés et le « top 1% » se creuse, de l'autre celui avec la classe moyenne émergente, bien qu'il reste important, se réduit. Faut-il en conclure que la classe moyenne des pays riches est dans sa globalité la grande perdante de la mondialisation ?

Les tensions au sein de la classe moyenne des pays riches

Nous avons déjà observé en étudiant les inégalités internationales que la classe moyenne des pays émergents a certes bénéficié d'une très forte croissance des revenus mais à partir de revenus extrêmement faibles. La classe moyenne des pays riches n'est donc pas perdante en termes absolus mais seulement en termes relatifs : son revenu augmente moins vite que celui des pays émergents (il ne diminue pas), tout en restant très supérieur (Cf. Encadré IV).

Ce constat agrégé masque cependant une fracture au sein de la classe moyenne des pays développés, illustrée par les deux flèches noire et rouge de l'encadré X. Une partie de ses membres voit sa situation effective se dégrader, parce qu'elle travaille dans des secteurs en déclin, qu'elle exerce des emplois menacés par les nouvelles technologies ou plus généralement que ses revenus stagnent. Sur la courbe du graphique X, certains membres de la classe moyenne se déplacent légèrement vers la gauche comme l'indique la flèche rouge, pendant que les actifs adaptés au nouveau système productif se déplacent légèrement dans l'autre sens vers la droite (flèche noire). Certains peuvent donc connaître une dégradation ou une augmentation effective de leur niveau de vie au sein de la population de leur pays, d'autre une amélioration qui se traduit par un déplacement vers la droite dans la hiérarchie des revenus mondiaux.

Tout en restant dans le tiers de la population mondiale le plus favorisé, une partie de la classe moyenne des pays riches se considère donc comme « perdante » de la mondialisation et de la nouvelle révolution technologique en cours. A l'image du mouvement des « gilets jaunes » en 2018-2019, mais aussi du *trumpisme* aux Etats-Unis ou des partisans du *Brexit* au Royaume-Uni, son ressentiment se traduit notamment par la remise en cause de la mondialisation, la préférence pour un repli sur le territoire national, et enfin la défiance⁹ envers les institutions gouvernementales et les politiques qu'elles mettent en œuvre. Les réactions à la crise du Covid-19 semblent confirmer cette tendance sociale, culturelle et politique.

⁸ Est considérée comme pauvre une personne dont la revenu disponible est inférieur à 60% du revenu disponible médian de la population, c'est-à-dire le revenu disponible par personne qui partage la population en deux parties égales.

⁹ Algan Yann, Beasley Elisabeth, Cohen Daniel, Foucault Martial, *Les origine du populisme*, Seuil La république des idées, 2019.

Les inégalités et le « monde d'après¹⁰ »

Dès le début du XX^{ème} siècle, l'Encyclique *Rerum Novarum* fonde la doctrine sociale moderne de l'église catholique en considérant que « *parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite distributive.*¹¹ » On trouve également cette exigence dans la pensée de Max Weber, notamment dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, comme dans celle de John Maynard Keynes, qui considère à la fin de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936) que « *Les deux vices marquants du monde économique où nous vivons sont le premier que le plein emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité* »¹².

A la recherche de la justice sociale

L'objectif de justice sociale doit être replacé dans le contexte du XXI^{ème} siècle. Pierre Rosanvallon, Professeur au Collège de France, souligne dans *La société des égaux*¹³, que si l'égalité est au singulier une valeur fondatrice des démocraties modernes, les inégalités se déclinent au pluriel. Cette communication s'est limitée aux seules inégalités économiques de revenu, mais leur réduction implique d'identifier les inégalités structurantes ou déterminantes qui sont à leur origine. Dans cette perspective, la réduction de l'« inégalité des chances » d'accès à la santé, à l'éducation, à la formation initiale et continue, plus largement à la culture, constitue un élément essentiel des politiques de justice distributive car elle favorise la réduction des inégalités primaires de revenu.

Dans la logique de John Rawls¹⁴, cela signifie que l'Etat au nom de la société doit créer, financer et veiller au bon fonctionnement des institutions permettant à chacun d'accéder aux « biens premiers » : liberté, égalité, sécurité et respect de soi, mais aussi plus concrètement alimentation, logement et hygiène... Ainsi, chaque membre de la société, libre et rationnel, pourra définir et mener son projet de vie. Il acceptera en conséquence les différences ou « inégalités de situation » inhérentes à ses choix, à condition que ces inégalités économiques bénéficient finalement à tous, et notamment aux plus défavorisés, selon le « principe du *maximin* »¹⁵. Plus simplement, sont acceptables les inégalités qui à travers l'innovation ou l'incitation au travail améliorent l'emploi et la productivité des plus défavorisés et créent des biens et services qui leur sont utiles. En outre, la politique d'égalité des chances, financée par l'impôt, peut, selon le « principe de différence » privilégier les catégories les plus défavorisées de la population en leur donnant plus de droits qu'aux autres ; ainsi, la discrimination positive peut substituer l'équité à l'égalité, notamment dans

¹⁰ Il serait certainement préférable de parler du « monde à venir ».

¹¹ L'Encyclique est disponible en français en ligne : [Rerum Novarum \(15 mai 1891\) | LÉON XIII \(vatican.va\)](#).

¹² John Maynard Keynes, *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, Traduction française, 1969, chapitre 24, p.366, édition anglaise, 1939.

¹³ Pierre Rosanvallon, *La société des égaux*, Seuil (2011)

¹⁴ John Rawls, *Théorie de la justice*, Points Seuil (1971).

¹⁵ Des inégalités sont acceptables si elles donnent la meilleure situation possible (maximiser) aux plus défavorisés (ceux qui ont le « moins »).

l'enseignement, la formation et la santé, mais également en matière de logement et d'urbanisme.

La conception de la justice sociale d'Amartya Sen¹⁶, philosophe et économiste, prix Nobel d'économie 1998, diffère de celle de Rawls mais donne également à l'Etat un rôle essentiel dans la diminution des inégalités. Selon Sen, les inégalités ne doivent pas être observées au prisme de leurs effets sur le revenu (inégalités de situation) mais au stade initial de la transformation en libertés réelles des « *capabilités* » individuelles. En effet, la société ne donne pas à chacun de ses membres la même chance, la même liberté de construire un projet de vie et de transformer en liberté réelle leurs capacités ou opportunités d'agir. L'Etat doit donc compenser ces différences fondamentales, constitutives de l'inégalité des destinées, pour se rapprocher de l'égalité des chances et l'équité. La réduction des inégalités dans la liberté de choisir et de construire sa vie repose ici aussi sur la qualité et l'efficacité des politiques de santé, d'éducation, de formation. La relation dynamique entre liberté et inégalité est le principal apport d'Amartya Sen à la théorie de la justice sociale.

L'équité nécessaire

L'exigence d'équité au XXIème siècle apparaît d'autant plus nécessaire que la mondialisation, le changement technologique et plus récemment la pandémie ont renforcé les inégalités internes dans les pays riches comme dans les pays pauvres. Toutes les dimensions de la crise révèlent la communauté de destin partagée par population mondiale. Ainsi, il est impératif que l'ensemble de la population des pays pauvres puisse accéder à la vaccination, dans l'intérêt de chacun des bénéficiaires du vaccin évidemment, mais également dans l'intérêt de l'ensemble de la population mondiale, puisque cela permettra de réduire, et si possible d'éradiquer, la circulation du virus et donc l'apparition de variants. En ce sens, le vaccin, ou plus rigoureusement la technologie vaccinale, apparaît comme un bien commun¹⁷ à forte externalité positive, c'est-à-dire qu'il bénéficie à celui qui le reçoit mais également aux autres. Equité et intérêt commun justifient la prise en charge des coûts des vaccins par la collectivité dans les pays riches et par des institutions internationales dans le cas des pays pauvres.

Au-delà de la crise du Covid-19, l'humanité est confrontée au XXIème siècle à des défis multidimensionnels liés les uns aux autres, notamment les défis environnementaux combinant le réchauffement climatique, la diminution de la biodiversité et l'épuisement de certaines ressources naturelles, ainsi que les défis technologiques comme l'ont rappelé les catastrophes de Tchernobyl (1986) et Fukushima (2011), mais également les questions bioéthiques, voire la tentation du transhumanisme... La situation présente nous ramène à l'incipit de *La crise de l'esprit* (nrf, 1919), que Paul Valéry écrivait il y a un siècle, au lendemain de la Grande Guerre : « Nous autres, civilisations, savons maintenant que nous sommes mortelles ». Trois conditions au moins semblent requises pour que la communauté de destin puisse devenir une communauté d'action et relever les défis du XXIème siècle.

¹⁶ Sur la conception de la justice sociale d'A. Sen, voir notamment, *Repenser l'inégalité*, Points, 2012,

¹⁷ Rigoureusement, le vaccin reste un bien privé à usage unique, mais la technologie vaccinale constitue un bien commun

Jean Matouk faisait de la première condition, réduire les inégalités, un « principe pour l'après crise » (Cf. Encadré X). Cette condition peut être explicitée avec l'exemple récent en France du mouvement des *gilets jaunes*. Il fut déclenché notamment par la mise en œuvre d'une taxe carbone augmentant le prix du diesel dans le but de limiter la pollution atmosphérique. La réaction des *gilets jaunes* montre que les inégalités sous leurs formes multiples empêchent de partager des objectifs et des moyens communs. Ceci est encore plus vrai à l'échelle internationale ou mondiale. Ainsi, l'équité ressentie constitue un fondement de la confiance collective, un préalable nécessaire à l'obtention d'un consensus minimum sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour relever les défis du XXI^{ème} siècle.

La deuxième condition est de nature simultanément économique et géopolitique. Les réponses aux défis globaux exigent des accords, au moins des consensus entre nations. La concurrence économique inhérente à la mondialisation, la préférence de chaque nation pour ses intérêts particuliers, enfin les tensions, voire les conflits internationaux, entravent la gouvernance mondiale. Les accords longuement négociés, lorsqu'ils sont enfin ratifiés comme ceux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, manquent d'ambition et sont incomplètement réalisés. Ainsi, cinq ans après la signature en 2015 de l'Accord de Paris (COP21) par 195 pays, prévoyant de contenir le réchauffement en dessous de deux degrés, le monde semble déjà engagé sur la pente des trois degrés...

Enfin, la troisième condition pour relever les défis contemporains est celle que Paul Valéry considérait comme la plus fondamentale dans son texte de 1919 : il faudra surmonter « la crise de l'esprit ». L'humanité est aujourd'hui confrontée à une double incertitude. Incertitude sur les évolutions à court, moyen et long terme : qu'en sera-t-il de la situation sanitaire, économique, environnementale, géopolitique... en 2022, 2025 ou 2030, voire en 2050 ? Incertitude intellectuelle : comment « penser » cette crise multidimensionnelle et ses solutions ? Comment éviter que ne s'ajoute aux dimensions que nous avons déjà évoquées une crise du raisonnement, qui privilégie l'affirmation et les polémiques aux dépens de l'argumentation et de la rigueur conceptuelle, une crise de l'approximation et de la confusion des esprits qui se diffuse dans l'ensemble de la société à partir des nouveaux moyens de communication ? Ces questions sont trop complexes et difficiles pour être abordées en quelques mots. J'ai gardé en mémoire la rigueur d'esprit de Raymond Aron (1905-1983) qui avait qualifié de tragique la crise de l'esprit qu'il avait découverte lors de son séjour en Allemagne dans les années 1930. Je retiens aujourd'hui de lui que dans un tel contexte d'incertitude et de confrontation à des défis multidimensionnels, « *La lucidité est bien la première loi de l'esprit* ¹⁸ ».

¹⁸ Raymond Aron, « Lettre ouverte d'un jeune français à l'Allemagne » Revue Esprit (1933) : [LETTRE OUVERTE D'UN JEUNE FRANÇAIS A L'ALLEMAGNE | Revue Esprit \(presse.fr\)](#) Voir aussi l'article de Jean Birnbaum, « Raymond Aron modéré avec excès », Le Monde, 25 août 2020.

Encadré X
Extrait de la tribune de Jean Matouk, intitulée :
« Cinq principes pour "l'après-guerre" »
(Midi-Libre, 04/04/2020)

(...) Les inégalités dans les pays et entre pays sont trop fortes

« En interne, la santé, gravement remise en cause par la pandémie, la vieillesse, le handicap, doivent partout être mieux pris en compte. L'austérité budgétaire à leur égard n'est plus de mise. Ne pas surcharger les entreprises, mais taxer plus et mieux les citoyens plus aisés. Ne pas fermer nos frontières aux produits des pays pauvres, mais éviter de dépendre d'un pays pour les biens essentiels, et surtout répudier nos liens avec les oligarchies corrompues, notamment africaines, qui ruinent leurs pays et poussent leurs nationaux à l'exil. (...) »

Luc Simula, janvier 2021.
luc.simula@wanadoo.fr